REUNION DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 09 janvier 2017.

<u>Présents</u>: Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et TROUVE Virginie.

Absent: M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mme et M. MAGNERON Sébastien et THIOU Sylviane.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame THIOU Sylviane a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 15 décembre 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

	ORDRE DU JOUR
Travaux	
201701-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux
201701-02	Travaux d'aménagement de voiries – route de Niort – avancement des travaux.
201701-03	Travaux d'aménagement de voiries – Programme 2016-2017 – AP/CP.
201701-04	Travaux de réparation de la cloche de l'Eglise.
Budget	
201701-05	Paiement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017.
Personnel	
201701-06	Modification du temps de travail d'un agent.
201701-07	Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.
Culture	
201701-08	Pilon 2017.
Divers	
201701-09	Modifications d'emplois suite au protocole PPCR – T.A.P.
201701-10	Festival d'agglomération - Regards Noirs.

D201701-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs et notamment les travaux de réalisation des murs et des plafonds de la grande salle. Il évoque par ailleurs que le parquet a été commandé pour une livraison fin mars, la pose du parquet se réalisant en tout dernier lieu.

Monsieur MARTIN François précise, avec Monsieur GOURÇON Jean-Marc, avoir rencontré un technicien spécialisé afin d'étudier l'équipement de la salle du CSEL d'un dispositif de vidéo-projection.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque les échanges avec le technicien spécialisé et précise que, compte tenu de l'espace disponible afin d'accueillir l'écran dans la grande salle, il conviendrait de prévoir un écran de 3,20 mètres ainsi que quatre projecteurs pilotés depuis un pupitre lumière.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque que la mise en place d'un tel dispositif s'élèverait à environ 5 000 euros (hors pose à la charge de l'entreprise titulaire du lot électricité), soit :

- Un écran de 3,20 mètres,
- Un vidéo-projecteur,
- Quatre petits projecteurs d'éclairage contrôlés depuis un pupitre.

Monsieur le Maire propose de voter le principe de l'équipement de cette salle dans l'attente d'un devis précis.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'équiper le CSEL d'un dispositif de vidéoprojection tel que présenté ci-dessus.

D201701-02 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES - ROUTE DE NIORT - AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle le programme de réalisation des travaux sur la route départementale et précise que conformément à la délibération n°D201606-02 du 30 juin 2016, la TC1 ci-dessous présentée a été affermie en 2017 :

➤ TC1 (Secteurs n°2 et n°3) : aménagement de voiries de la RD 740 entre le carrefour avec la rue du Pont Picard et la Place de la Mairie (190 à 200 ml) et aménagement de la RD 740 entre le carrefour de la rue de l'Aumônerie et le plateau-écluse (170 ml) – réalisation 2017.

Monsieur MARTIN François précise que les travaux d'aménagement de la route de Niort ont débuté ce lundi 9 janvier par l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et décide d'inscrire les crédits budgétaires afférents au budget primitif 2017, soit 181 658,14 euros T.T.C.. Le montant de ces crédits sera reporté dans la délibération n°D201701-05.

D201701-03 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES URBAINES – PROGRAMME 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle l'autorisation de programme et crédits de paiement relative au programme de travaux d'aménagement de voiries urbaines – Programme 2016-2017, adoptée lors de la séance du 24 novembre 2016 (Délibération n°D201611-03 du 24 novembre 2016).

Compte tenu du programme de travaux et du planning de réalisation, il précise que lors de la séance du budget primitif 2017, une suppression de cette AP/CP sera proposée.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201701-04 TRAVAUX DE REPARATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du défaut de fonctionnement de la cloche de l'Eglise.

Monsieur le Maire précise que la corde de tirage de la cloche de l'Eglise est rompue et que deux interventions peuvent être envisagées :

- > changement de la corde de tirage et réfection de la trappe (1 722 euros H.T.),
- ► électrification de la cloche (7 250 euros H.T.).

Madame BONNEAU Christine soulève la question de savoir si l'avis du Père BARATANGE a été demandé.

Monsieur GONNORD Pascal précise que le Père BARATANGE serait favorable à l'électrification de la cloche.

Après échanges concernant ces deux propositions, par quatre voix pour le changement de la corde de tirage et treize voix pour l'électrification de la cloche, le Conseil Municipal décide de réaliser un dispositif d'électrification de la cloche pour un montant de 7 250 euros H.T. par l'entreprise BODET CAMPANAIRE. Cette dépense sera affectée à l'opération n°0220 Gros travaux de bâtiment.

D201701-05 PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, qui permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle les restes à réaliser 2017 ainsi que les autorisations de programme / crédits de paiement relative à l'opération $n^{\circ}0251$ « Château de la Voûte » et relative à l'opération $n^{\circ}0267$ « Voirie ».

Vu l'état des crédits ouverts au budget sur l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif « Commune » 2017, les dépenses d'investissement suivantes pour :

- > « Gros travaux de Bâtiment » au compte 2315, opération n°0220 pour 30 000 euros,
- ➤ « Acquisition de matériels » au compte 2188, opération n°0230 pour 75 000 euros,
- ➤ « Voirie » au compte 2315, opération n°0267 pour 220 000 euros.

Le Conseil décide que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au budget 2017.

D201701-06 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la nécessité de sécuriser les entrées et sorties des écoles, de modifier le temps de travail du garde champêtre en prévoyant la réalisation de semaines de 37 heures (35 heures + 2 heures de RTT) lors des semaines scolaires et de 35 heures lors des semaines de vacances scolaires.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 décembre 2016, décident de modifier le temps de travail du garde champêtre en prévoyant la réalisation de semaines de 37 heures (35 heures + 2 heures de RTT) lors des semaines scolaires et de 35 heures lors des semaines de vacances scolaires.

D201701-07 MODALITES D'ACOMPLISSEMENT DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire, propose, dans le cadre de la mise en œuvre de la journée de solidarité et conformément à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, de valider les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité présentées ci-dessous :

Cette journée de solidarité sera effectuée au choix de l'agent, par :

- ➤ La réduction d'une journée de 7 heures sur les droits à R.T.T.
- > Le travail de 7 heures accompli en complément des horaires habituels

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé. La journée de solidarité est de 7 heures pour un agent à temps complet, elle est proratisée pour les agents travaillant à temps non complet et/ou temps partiel.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 décembre 2016, décident d'accepter les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité présentées ci-dessus.

D201701-08 PILON 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente aux membres du Conseil la demande de pilon 2016 de la bibliothèque municipale concernant :

> Public adulte: 165 documents,

> Public Adolescent: 51 documents,

➤ Public Jeunesse : 263 documents.

Il précise que la demande de pilon se justifie pour les documents :

• En mauvais état ;

- Non empruntés depuis 3 ans et plus (2ans pour les périodiques)
- Anciens (Plus de 10 ans et 2 ans pour les périodiques);
- Obsolètes.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident l'élimination des documents présentés et acceptent la demande de pilon ci-dessus présentée.

D201701-09 MODIFICATIONS D'EMPLOIS SUITE AU PPCR – T.A.P.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réforme de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), l'organisation des carrières des cadres d'emplois à compter du 1er janvier 2017 a été modifiée. En effet, pour la catégorie C, à compter de cette date, une fusion des échelles de rémunération 4 et 5 est opérée (Par exemple : Fusion des grades d'adjoint technique de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe).

Monsieur le Maire évoque que certains emplois d'agents non titulaires (accroissement temporaire d'activité) existent concernant la réalisation des T.A.P. (rythmes scolaires). Il propose qu'un avenant soit conclu pour ces quatre emplois afin de redéfinir leur rémunération compte tenu des nouvelles grilles et échelles.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3, Vu le tableau des emplois,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la transformation des quatre postes d'adjoint d'animation de 2ème classe en adjoint d'animation en tenant compte des nouvelles grilles de rémunération (Echelle C1 – Echelon 1) à compter du 1er février 2017,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

D201701-10 FESTIVAL D'AGGLOMERATION REGARDS NOIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle que le Conseil Municipal, avait décidé de participer au Festival d'Agglomération Regards Noirs en 2017 en retenant l'animation de la rencontre d'auteurs.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque qu'il a eu un échange avec la C.A.N. concernant l'animation envisagée qui consisterait en l'organisation d'une table ronde autour de trois auteurs - dont un pour lequel des ouvrages à la bibliothèque sont disponibles à la bibliothèque - et animé par un membre de la BDDS ou de la médiathèque de Niort. La date retenue serait le 19 mai à 20 heures 30 mais se situerait en dehors de la période pleine du Festival.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque que, contrairement à ce qui avait été envisagé, c'est la C.A.N. qui a contacté la BDDS et a proposé cette activité à toutes les bibliothèques de la C.A.N. qui étaient intéressées par ce projet.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal décide d'accepter ce projet de rencontre d'auteurs dans le cadre d'une table ronde, proposé gratuitement à tous, le vendredi 19 mai 2017 à 20 heures 30. Il souligne toutefois qu'il aurait été appréciable d'être davantage associé au montage et à l'organisation de ce projet.

D201701-11 EQUIPEMENT EN VIDÉO-PROJECTEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque, que suite à la demande des associations prahecquoises, une étude quant à l'équipement de la salle de la Laiterie et de la salle des Fêtes en dispositif de vidéo-projection, a été réalisée.

Il précise que l'équipement de la salle des Fêtes en vidéo-projecteur est possible par encastrement au plafond. En revanche, la configuration de la salle de la laiterie et la présence de poutres, ne permet pas de prévoir autre chose qu'un vidéo-projecteur portable.

Après discussions, les membres du Conseil décident d'équiper la salle des Fêtes (au-dessus de la Mairie) avec un vidéo-projecteur encastré pour un montant de 2 400 euros.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GABILLY Alain.

Monsieur GABILLY Alain précise que la deuxième rencontre du SIEDS aux écoles sera organisée le 9 février.

Par ailleurs, il évoque que chaque titulaire d'un contrat d'électricité recevra un rattrapage d'environ 41 euros sur la facture d'électricité concernant la période 2014-2015. Il rappelle l'historique et les raisons de ce rattrapage.

Le Conseil prend acte de cette information.